Réf. Farde e-Assemblées : 2595330

N° OJ : **195**

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Conventions pour deux demandes de subsides par l'asbl games.brussels.

Le Conseil communal,

Vu la déclaration de politique communale de la Ville de Bruxelles visant à devenir une Smart City au service de tous ;

Vu l'objectif de créer un espace de formation et d'incubation autour du jeu vidéo sur le territoire de la Ville de Bruxelles, inscrit dans la Stratégie Smart City ;

Vu l'importance de la participation d'acteurs locaux de la Smart City dans le processus de création d'une Smart City;

Considérant que l'ASBL games.brussels, l'association régionale du jeu vidéo de la Région de Bruxelles-Capitale, a pour missions la promotion, la croissance et le développement de l'industrie du jeu vidéo à Bruxelles ;

Considérant que games.brussels a introduit une demande de subsides à la cellule Smart City de la Ville pour 2 projets, d'une valeur totale de 35.495 EUR :
- Formations VSD 2024-2025 : Subside de fonctionnement de 24.000 EUR pour la mise en place et la réalisation d'un programme d'accompagnement et de développement de jeux vidéo au sein du games.brussels coworking space, situé à la rue d'Alost 7/11 à 1000 Bruxelles, pour permettre aux entrepreneurs de tester leur projet. Les porteurs de projet ont six mois pour développer une VSD (vertical slice demo, c'est-à-dire une maquette d'un projet de jeu) et six mois pour trouver un éditeur sur base de celle-ci. Ils bénéficient aussi d'un coaching entrepreneurial et d'un coaching sur la production du jeu.
- Résidences Sprint 2024-2025 : Subside de fonctionnement de 11.495 EUR pour la mise en place et réalisation d'un programme de résidences d'un mois (sprint), pour soutenir des créateurs vidéoludiques dans leur processus de développement. Les résidents intègrent le games.brussels coworking space, situé à la rue d'Alost 7/11 à 1000 Bruxelles, favorisant les échanges entre résidents et professionnels, pour une durée d'un mois avec un objectif précis à réaliser.

Considérant que ces deux projets répondent aux objectifs de la Stratégie Smart City et que des initiatives similaires n'existent pas encore sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant qu'un montant de 40.000 € est disponible au budget ordinaire de 2024 à l'article 13901/32101 (Subsides directs et remboursements de frais d'exploitation accordés aux entreprises) et qu'un montant de 30.000€ est disponible au budget ordinaire de 2024 à l'article 13901/33202 (Subsides aux organismes au service des ménages) ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL games.brussels pour préciser la ventilation du montant et la manière de liquider ces subsides mais également pour fixer les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives.

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, a octroyé les subsides demandés par games.brussels et les montants alloués, et qu'il a également, engagé les dépenses relatives à ces subsides et autorisé la liquidation de ces montants sous réserve de l'octroi de ces subsides par le Conseil communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : les deux conventions 2024 suivantes entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "games.brussels" sont adoptées :
- réf : SA01 - Formations VSD 2024-2025 de games.brussels– 24.000,00 EUR
- réf: SA02 - Résidences Sprint 2024-2025 de games.brussels – 11.495,00 EUR.

Annexes :

SA01 - Formations VSD 2024-2025 de games.brussels_Convention_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Subside fonctionnement_formation VSD_Games.Brussels_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Présentation formation VSD_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
SA02 - Résidences Sprint 2024-2025 de games.brussels_Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
subside_fonctionnement_games_brussels_residenceSPRINT_v1_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Présentation résidences sprint_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)